
**Arrêté ministériel portant délégation à un membre d'e-
Wallonie-Bruxelles Simplification. - Extrait**

A.M. 12-05-2022

M.B. 11-08-2022

Par arrêté ministériel du 12 mai 2022, délégation est accordée à Monsieur Cédric JEANMART, Responsable A4/2 contractuel pour exercer temporairement les actes de gestion journalière qui relèvent du Fonctionnaire dirigeant d'eWBS, l'exécution des décisions du Staff de direction. Il sera également ordonnateur au sens de l'article 2, 6° du décret du 15 décembre 2011.

Cette délégation entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge sous réserve d'une décision identique du Ministre de la Fonction publique du Gouvernement de la Région Wallonne. Il se termine de plein droit au jour de la prise de fonction d'un nouveau Fonctionnaire dirigeant ou le jour de la dissolution d'eWBS